

IT LINK

Société anonyme

67 Avenue de Fontainebleau

94270 Le Kremlin-Bicêtre

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Xavier TOUITOU
11, Cours Pierre Puget
13006 Marseille

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre

IT LINK

Société anonyme

67 Avenue de Fontainebleau

94270 Le Kremlin-Bicêtre

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale de la société IT LINK

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société IT LINK relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 28 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous devons porter à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de point clé d'audit à communiquer dans notre rapport.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 28 avril 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société IT LINK par l'assemblée générale du 29 juin 1998 pour Monsieur Xavier TOUITOU et du 27 janvier 1999 pour le cabinet Deloitte & associés (cabinet ACT ayant été racheté postérieurement à cette date par le cabinet Deloitte & associés).

Au 31 décembre 2019, Monsieur Xavier TOUITOU et le cabinet Deloitte & Associés étaient dans la 22^{ème} année de leur mission sans interruption compte tenu des acquisitions ou fusions de cabinets intervenus antérieurement à ces dates, dont 21 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration le 28 avril 2020.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l’audit des comptes annuels

Objectif et démarche d’audit

Il nous appartient d’établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d’obtenir l’assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d’anomalies significatives. L’assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d’assurance, sans toutefois garantir qu’un audit réalisé conformément aux normes d’exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d’erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l’on peut raisonnablement s’attendre à ce qu’elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l’article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d’un audit réalisé conformément aux normes d’exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d’erreurs, définit et met en œuvre des procédures d’audit face à ces risques, et recueille des éléments qu’il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d’une anomalie significative provenant d’une fraude est plus élevé que celui d’une anomalie significative résultant d’une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l’audit afin de définir des procédures d’audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d’exprimer une opinion sur l’efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Marseille et Paris-La Défense, le 30 avril 2020

Les commissaires aux comptes

Xavier TOUITOU

A stylized, handwritten signature in blue ink, featuring a large, circular loop at the top and a series of fluid, connected strokes below.

Deloitte & Associés

A handwritten signature in blue ink, consisting of a small, tight loop at the top followed by a few simple, connected strokes.

Didier OBRECHT



IT Link SA

COMPTES SOCIAUX

EXERCICE CLOS
AU
31 DECEMBRE 2019

**Société Anonyme au Capital de 882.173 €
Siège social : 57 Avenue de Fontainebleau
94270 LE KREMLIN-BICÊTRE**

RCS CRETEIL : B 412 460 354

COMPTES SOCIAUX IT LINK SA AU 31 DECEMBRE 2019	3
BILAN	3
COMPTE DE RESULTAT	4
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS	5
NOTE 1 DESCRIPTION DES FAITS MARQUANTS	5
1.1. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE	5
1.2. ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE	5
1.3. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE D'ARRETE DES COMPTES	5
NOTE 2 REGLES ET METHODES COMPTABLES	6
2.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6
2.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6
2.3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES	6
2.4. EVALUATION DES CREANCES ET DETTES	7
2.5. INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE	7
2.6. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	7
2.7. CHIFFRE D'AFFAIRES	7
2.8. IMPOT SUR LES SOCIETES	7
2.9. REMUNERATIONS ALLOUEES AUX DIRIGEANTS ET JETONS DE PRESENCE	7
2.10. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL :	7
NOTE 3 COMPLEMENTES D'INFORMATIONS RELATIFS AUX ETATS FINANCIERS	8
3.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8
3.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9
3.3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES	10
3.4. ECHEANCE DES CREANCES	10
3.5. SITUATION FISCALE DIFFEREE	11
3.6. TRESORERIE	11
3.7. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	12
3.8. AVANCES CONDITIONNEES ET DETTES FINANCIERES	12
3.9. ENGAGEMENTS HORS BILAN	12
3.10. ETAT DES PROVISIONS	13
3.11. ECHEANCE DES DETTES NON FINANCIERES	13
3.12. CHARGES A PAYER ET PRODUITS A RECEVOIR	14
3.13. ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES	14
3.14. SUBVENTIONS D'EXPLOITATION, REPRISES DE PROVISION ET TRANSFERTS DE CHARGES	14
3.15. CHARGES DE PERSONNEL	14
3.16. RESULTAT FINANCIER	14
3.17. RESULTAT EXCEPTIONNEL	15
3.18. IMPOT SUR LES BENEFICES	15
3.19. DROITS A LA FORMATION	15

COMPTES SOCIAUX IT LINK SA AU 31 DECEMBRE 2019

Bilan

Actif (en milliers d'euros)	Notes	2019	2018
Immobilisations incorporelles	3.1.	2	2
Immobilisations corporelles	3.2.	12	4
Immobilisations financières	3.3.	3 332	3 491
Actif immobilisé		3 346	3 497
Clients et comptes rattachés	3.4.	41	2 418
Autres créances	3.4.	8 012	9 960
Disponibilités	3.6.	418	62
Actif circulant		8 471	12 440
Comptes de régularisation	3.4.	215	260
TOTAL ACTIF		12 032	16 197

Capitaux propres et passifs (en milliers d'euros)	Notes	2019	2018
Capital social		882	882
Prime d'émission		1 481	1 481
Réserve légale		88	88
Report à nouveau		1 962	770
Résultat de l'exercice		1 005	1 192
Capitaux propres	3.7.	5 418	4 413
Provisions pour Risques et Charges	3.10.	375	493
Emprunts et dettes auprès Ets. de crédits	3.8.	831	1 417
Emprunts et dettes financières		4 530	8 378
Fournisseurs et comptes rattachés	3.11.	772	1 033
Dettes fiscales et sociales	3.11.	106	463
Autres dettes	3.11.		
Dettes		6 239	11 291
Comptes de régularisation			
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		12 032	16 197

Compte de résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	2019	2018
Chiffre d'Affaires	3.13.	1 368	1 120
Reprises et transferts de charges	3.14.	132	196
Autres produits		20	16
Produits d'exploitation		1 520	1 332
Achats et autres services externes		(1 162)	(1 373)
Charges de personnel	3.15.	(374)	(478)
Impôts et taxes		(80)	(20)
Dotations aux amortissements et provisions		(25)	(388)
Autres charges		(7)	(12)
Charges d'exploitation		(1 648)	(2 271)
Résultat d'exploitation		(128)	(939)
Produits financiers		430	2 087
Charges financières		(20)	(201)
Résultat financier	3.16.	410	1 886
Produits exceptionnels		67	32
Charges exceptionnelles		(99)	(56)
Résultat exceptionnel	3.17.	(32)	(24)
Impôt sur les bénéfices	3.18.	755	269
Participation des salariés			
Résultat net		1 005	1 192

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

NOTE 1 DESCRIPTION DES FAITS MARQUANTS

1.1. Faits majeurs de l'exercice

Décès du co-fondateur Robert Zribi

Le 13 mai 2019, le Groupe a annoncé la disparition de son co-fondateur.

Robert Zribi était l'un des membres fondateurs du groupe IT Link en 1986. Durant toutes ces années, il a occupé des fonctions de direction générale et était reconnu pour son expertise dans les domaines juridique et financier.

Empêché depuis le mois d'avril 2018 pour raisons de santé, l'amélioration de son état lui avait permis peu avant son décès de prendre à nouveau part au conseil d'administration de la filiale IT Link France, pour laquelle il venait d'être nommé président.

En conséquence, l'assemblée générale annuelle a été reportée en date du 17 décembre 2019 et deux nouveaux administrateurs représentant les intérêts de la famille ont été nommés, Monsieur Michel Zribi et Madame Claire Zribi.

Plan d'attribution gratuite d'actions

Conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée générale du 4 septembre 2018, le Conseil d'administration a décidé, le 20 septembre 2019, l'attribution gratuite d'actions aux salariés et mandataires

sociaux du Groupe (de IT Link S.A et des sociétés liées ou contrôlées par IT LINK S.A).

Au 31 décembre 2019, 79.415 actions gratuites représentant 4,6% du capital social ont été attribuées à près de 190 salariés et 1 mandataire social.

L'attribution définitive est soumise à des conditions de présence dans les effectifs et de performances financières du Groupe. La période d'acquisition définie par le Plan est de trente-cinq (35) mois, suivie d'une période de conservation de trois (3) mois.

1.2. Activité au cours de l'exercice

IT Link assure une activité de holding animatrice pour l'ensemble des filiales du groupe. A ce titre elle réalise la gestion du portefeuille de participations, la conduite de la politique stratégique et le contrôle des filiales, ainsi que la fourniture de services administratifs.

En 2019, IT Link a réalisé pour 1,37 M€ de chiffre d'affaires relatif à cette activité.

Les coûts liés à la gestion de la cotation du groupe restent à la charge de la holding.

1.3. Evénements postérieurs à la date d'arrêté des comptes

Néant

NOTE 2 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ont été établis conformément au Plan Comptable Général adopté par le règlement ANC 2016-07 homologué par arrêté du 26 décembre 2016 et aux principes généralement admis.

Ces annexes font partie intégrante des comptes annuels clos au 31 Décembre 2019, faisant ressortir un total bilan de 12.032 k€ et un bénéfice de 1.005 k€.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
 - Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - Indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales de présentation et d'établissement des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.1. Immobilisations Incorporelles

A leur date d'entrée dans le patrimoine, les immobilisations incorporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, à l'exception des intérêts d'emprunt).

Les immobilisations incorporelles sont amorties selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilisation prévue.

2.2. Immobilisations Corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat majoré des frais accessoires).

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire appliqué à la durée d'utilisation estimée. Les durées moyennes d'amortissement retenues pour les principaux types d'immobilisations sont les suivantes :

Agencements, aménagements divers
8 à 10 ans

Matériel de transport
5 ans

Matériel de bureau et informatique
3 à 5 ans

Mobilier
8 à 10 ans

2.3. Immobilisations Financières

Les titres figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur actuelle si celle-ci est inférieure.

Au 31 décembre 2019, IT Link détient les titres mentionnés dans cette annexe.

Les autres immobilisations financières figurent également au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur actuelle si celle-ci est inférieure.

Pour les sociétés acquises, le prix d'acquisition des titres est en fonction de la valeur des parts de marché et/ou des technologies achetées, appréciées en fonction des chiffres d'affaires et des cash-flows prévisionnels. La valeur actuelle est examinée en fonction de l'évolution de ces paramètres depuis l'acquisition ainsi que de la situation nette.

Pour les sociétés créées, la valeur des titres est fonction de la prise de participation dans le capital. La valeur actuelle de ces sociétés est fonction de la situation nette, et

si besoin est, déprécié à hauteur de celle-ci si elle est négative.

2.4. Evaluation des créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu, en fonction du risque encouru.

Les transactions réalisées en devises étrangères sont converties au cours des devises à la date des transactions. Les soldes de ces transactions sont convertis au cours des devises au 31.12.2019 et les écarts de conversion nécessaires sont constatés. Les pertes éventuelles résultant de la conversion des soldes au cours du 31.12.2019 sont portées au compte de résultat via une provision pour risque de change.

2.5. Indemnités de départ à la retraite

Au 31.12.2019, la provision pour indemnités de départ à la retraite a été comptabilisée en application de la méthode préférentielle des unités de crédit projetées.

2.6. Provisions pour risques et charges

Ces provisions sont destinées à couvrir des risques et des charges que des événements survenus au cours de l'exercice rendent probables. Leur réalisation, leur échéance et leur montant sont incertains mais néanmoins estimables.

Au 31 décembre 2019, elles sont de 375 K€ et correspondent principalement à la provision concernant le contentieux relatif aux indemnités de départ de l'ancien Président.

2.7. Chiffre d'affaires

La reconnaissance du chiffre d'affaires s'effectue comme suit :

- Prestations réalisées dans le cadre des contrats de prestations de services signés avec les filiales.

- Refacturations de frais engagés pour le compte des filiales.

2.8. Impôt sur les sociétés

La société faisant partie d'un groupe d'intégration fiscale, l'impôt est calculé et comptabilisé comme si la société était indépendante d'un point de vue fiscal. L'impôt exigible éventuellement comptabilisé correspond à l'impôt que la société aurait dû payer si elle avait été imposée séparément.

2.9. Rémunérations allouées aux dirigeants et jetons de présence

Le montant des sommes allouées à la rémunération des dirigeants au cours de l'année 2019 s'est élevé à 34 K€.

Les jetons de présence alloués aux administrateurs de la Société au cours de l'exercice 2019 s'élèvent à 14.000 €.

2.10. Composition du capital social :

Le capital social est composé de 1.736.000 actions pour un montant global de 882.173 €.

La répartition du capital est la suivante au 31/12/2019 :

Actionnaires	2019		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Dirigeants- actionnaires	642 276	37,0%	51,6%
Indivision Iribi	472 000	27,2%	37,2%
Serge Benchimol	143 334	8,3%	12,3%
Eric Guillard	7 442	0,4%	0,3%
Nicolas Roux	19 500	1,1%	1,7%
Auto détention	100 678	5,8%	
Public	993 046	57,2%	48,4%
Total	1 736 000	100,0%	100,0%

NOTE 3 COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AUX ETATS FINANCIERS

3.1. Immobilisations incorporelles

Variation de la valeur brute

<i>(en milliers d'euros)</i>	Frais de publicité	Licences, logiciels et autres droits	Total
Valeur brute au 1er janvier 2018	5	75	80
Acquisitions et développements internes			
Cessions et mises au rebut	(4)	(73)	(77)
Autres mouvements			
Valeur brute au 31 décembre 2018	2	2	4
Acquisitions et développements internes			
Cessions et mises au rebut			
Autres mouvements			
Valeur brute au 31 décembre 2019	2	2	4

Variation des amortissements et dépréciations

<i>(en milliers d'euros)</i>	Frais de publicité	Licences, logiciels et autres droits	Total
Amortissements et dépréciations au 1er janvier 2018	5	73	79
Amortissements de l'exercice			
Cessions et mises au rebut	(4)	(73)	(77)
Pertes de valeur, nettes de reprises			
Autres mouvements			
Amortissements et dépréciations au 31 décembre 2018	2		2
Amortissements de l'exercice			
Cessions et mises au rebut			
Pertes de valeur, nettes de reprises			
Autres mouvements			
Amortissements et dépréciations au 31 décembre 2019	2		2

3.2. Immobilisations corporelles

Variation de la valeur brute

<i>(en milliers d'euros)</i>	Terrains constructions et agencements	Matériels et autres immobilisations	Total
Valeur brute au 1er janvier 2018	16	44	60
Acquisitions et développements internes			
Cessions et mises au rebut	(16)	(36)	(52)
Autres mouvements			
Valeur brute au 31 décembre 2018		8	8
Acquisitions et développements internes		9	
Cessions et mises au rebut			
Autres mouvements			
Valeur brute au 31 décembre 2019		17	17

Variation des amortissements et dépréciations

<i>(en milliers d'euros)</i>	Terrains constructions et agencements	Matériels et autres immobilisations	Total
Amortissements et dépréciations au 1er janvier 2018	16	35	51
Amortissements de l'exercice			
Cessions et mises au rebut	(16)	(32)	(48)
Pertes de valeur, nettes de reprises			
Autres mouvements			
Amortissements et dépréciations au 31 décembre 2018		3	3
Amortissements de l'exercice		1	1
Cessions et mises au rebut			
Pertes de valeur, nettes de reprises			
Autres mouvements			
Amortissements et dépréciations au 31 décembre 2019		4	4

3.3. Immobilisations financières

Variation

(en milliers d'euros)	Participation	Dépôts et cautionnements	Prêts et autres immobilisations	Total
Valeur brute au 1er janvier 2018	2 673	184	647	3 504
Acquisitions et développements internes		7	94	101
Cessions et mises au rebut		(10)	(79)	(89)
Autres mouvements				
Valeur brute au 31 décembre 2018	2 673	181	662	3 516
Acquisitions et développements internes				
Cessions et mises au rebut		(19)		(19)
Autres mouvements	(12)		(128)	(140)
Valeur brute au 31 décembre 2019	2 661	162	534	3 357
Provision pour dépréciation	(25)		néant	(25)

Détail des participations

(en milliers d'euros)	% de capital détenu	Capitaux propres avant affectation du résultat	Résultat de l'exercice	Valeur brutes des titres	Dépréciation des titres
IT LINK France SA	99,72%	9 975	1 940	1 515	
IT LINK Benelux Sprl	99,00%	(80)	(97)	18	
NRX SAS	100,00%	1 031	(18)	1 097	
Accélérateur d'Innovation Inc.	100,00%	(317)	(35)	7	
IT LINK Germany GmbH	100,00%	(282)	(22)	25	(25)
Autres	n.s				
Total		10 327	1 768	2 663	(25)

3.4. Echéance des créances

Echéancier au 31 décembre 2019

(en milliers d'euros)	Solde comptable	< 1 an	> 1 an
Autres immobilisations financières	535		535
Dépôt de garantie	162		162
Total actif immobilisé	697		697
Clients et comptes rattachés	41	41	
Organismes sociaux et fiscaux	6 263	103	6 160
Groupe et associés	2 094	698	1 396
Débiteurs divers			
Total actif circulant	8 398	842	7 556
Comptes de régularisation	215	215	
Total général	9 310	1 057	8 253
Provision pour dépréciation	(345)		(345)

3.5. Situation Fiscale Différée

Impôt payé d'avance

(en milliers d'euros)	2019	2018
Participation des salariés		
Contribution Sociale de Solidarité		
Autres	2	
Total Base	2	
Taux d'impôt	31,00%	33,33%
Allègement de la dette future d'impôt	1	
Déficit reportable	13 196	13 345
Moins-values à long terme		

Impôt non comptabilisé

(en milliers d'euros)	2019	2018
Charges à répartir		
Provisions réglementées		
Autres		
Total Base		
Taux d'impôt	31,00%	33,33%
Accroissement de la dette future d'impôt		

3.6. Trésorerie

Actifs au 31 décembre 2018

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Actions destinées à la distribution aux salariés	1		1
Disponibilités	61		61
Total Trésorerie	62		62

Actifs au 31 décembre 2019

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Actions destinées à la distribution aux salariés	2		2
Disponibilités	416		416
Total Trésorerie	418		418

3.7. Variation des Capitaux Propres

(en milliers d'euros)	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Report à nouveau et résultat de l'exercice	Total
Au 1er janvier 2018	882	1 481	88	770	3 221
Résultat net de l'exercice				1 192	1 192
Diminution du capital					
Distribution de dividendes					
Autres mouvements					
Au 31 décembre 2018	882	1 481	88	1 962	4 413
Résultat net de l'exercice				1 005	1 005
Diminution du capital					
Distribution de dividendes					
Autres mouvements					
Au 31 décembre 2019	882	1 481	88	2 967	5 418

Le capital social est composé de 1.736.000 actions, entièrement libérées.

3.8. Avances conditionnées et Dettes Financières

Ventilation au 31 décembre 2018

(en milliers d'euros)	Solde comptable	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts et dettes auprès Ets. de crédits	1 417	1 303	114	
Dépôts et cautionnements reçus				
Autres dettes financières	8 411	8 411		
Total dettes financières	9 828	9 714	114	

Ventilation au 31 décembre 2019

(en milliers d'euros)	Solde comptable	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts et dettes auprès Ets. de crédits	808	808		
Dépôts et cautionnements reçus	23			23
Autres dettes financières	4 530	4 530		
Total dettes financières	5 361	5 338		23

3.9. Engagements hors bilan

(en milliers d'euros)	2019	2018
Autres		
Total engagements donnés		
Facilité de caisses BICS	50	50
Découvert autorisé SG	50	50
Total engagements reçus	100	100

3.10. Etat des provisions

<i>(en milliers d'euros)</i>	Litiges	Indemnités de départ en retraite	Autres	Total
Au 1er janvier 2018		305		305
Dotations	384			384
Reprises de provisions utilisées				
Reprises de provisions sans objets		(196)		(196)
Autres mouvements				
Au 31 décembre 2018	384	109		493
Dotations	15			15
Reprises de provisions utilisées				
Reprises de provisions sans objets	(24)	(109)		(133)
Autres mouvements				
Au 31 décembre 2019	375			375

La société n'a pas contracté d'engagement en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités ou d'allocations en raison de départs à la retraite ou d'avantages similaires à l'égard de son personnel, autres que les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière prévus par la convention collective Syntec.

Ils ont été calculés selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées. Les principales hypothèses retenues pour l'établissement de ces calculs sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 0,77 % en 2019.
- Mode de départ en retraite : départ volontaire à 60-67 ans pour les non cadres et les cadres.

3.11. Echéance des dettes non financières

Ventilation au 31 décembre 2018

<i>(en milliers d'euros)</i>	Solde comptable	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	1 033	1 033		
Dettes fiscales et sociales	463	463		
Autres dettes				
Total dettes	1 496	1 496		
Produits constatés d'avance				
Total général	1 496	1 496		

Ventilation au 31 décembre 2019

<i>(en milliers d'euros)</i>	Solde comptable	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	772	772		
Dettes fiscales et sociales	106	106		
Autres dettes				
Total dettes	878	878		
Produits constatés d'avance				
Total général	878	878		

3.12. Charges à Payer et Produits à Recevoir

Ventilation au 31 décembre 2019

(en milliers d'euros)	Charges	Produits
Factures non parvenues/non établies	535	
Avoir à émettre/à recevoir		
Provisions sociales	15	
Organismes sociaux à payer/à recevoir	6	
Etat à payer/à recevoir	6	90
Total	563	90

3.13. Analyse du Chiffre d'Affaires

(en milliers d'euros)	2019	2018
Ventes de marchandises		
Prestations de services	1 368	1 120
Total chiffre d'affaires	1 368	1 120

Le chiffre d'affaires est réalisé quasi-intégralement en France.

3.14. Subventions d'Exploitation, Reprises de Provision et Transferts de Charges

Il n'y a pas eu de subvention ni de transfert de charges sur l'exercice.

3.15. Charges de Personnel

(en milliers d'euros)	2019	2018
Salaires et traitements	227	280
Charges sociales	147	198
Total charge de personnel	374	478
Effectif moyen	4	4
Cadre	4	4
Agents de maîtrise		

3.16. Résultat Financier

(en milliers d'euros)	2019		2018	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Intérêts sur emprunts/prêts	(20)	18	(29)	8
Produits de participations		385		2 079
Dotations, Reprises sur provisions			(96)	
Autres		28	(76)	
Total	(20)	431	(201)	2 087

3.17. Résultat Exceptionnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	2019		2018	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Opérations sur capital				
Cessions d'immobilisations	(90)		(32)	32
Dotations, Reprises sur provisions				
Autres	(9)	67	(23)	
Total	(99)	67	(55)	32

3.18. Impôt sur les Bénéfices

<i>(en milliers d'euros)</i>	2019	2018
Impôt exigible	755	268
Impôt forfaitaire annuel		
Total	755	268

Les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées (IT LINK SA, IT LINK France et NRX) comme en l'absence d'intégration fiscale.

La charge est calculée sur leur résultat propre après imputation des déficits antérieurs.

Les économies réalisées par le groupe grâce aux déficits sont conservées chez la société mère et sont considérées comme un gain immédiat de l'exercice. Au titre de l'exercice où les sociétés redeviendront bénéficiaires, la société mère supportera alors une charge d'impôt.

Les économies réalisées par le groupe non liées aux déficits sont également conservées chez la société mère et sont également constatées en produits.

Le résultat fiscal d'ensemble du groupe d'intégration fiscale est positif de 3.240 K€ pour l'année 2019 (-35 K€ pour l'année 2018).

3.19. Droits à la formation

Depuis le 1^{er} janvier 2015, les salariés titulaires d'un contrat de travail à durée indéterminée bénéficient d'un dispositif de Compte Personnel de Formation (CPF), à hauteur de 24h heures par an pour un temps plein¹.

¹ Pour un salarié à temps plein, l'alimentation du compte se fait à hauteur de : 24 heures par année de travail jusqu'à l'acquisition d'un crédit de 120 heures, puis 12 heures par année de travail, dans la limite d'un plafond total de 150 heures. Ainsi, lorsqu'il atteint 150 heures, le compte n'est plus alimenté.